

COMMUNE DE RECHICOURT LE CHATEAU
COMPTE RENDU
DES DELIBERTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle -

Arrondissement de Sarrebourg

Conseillers élus : **15** - Conseillers en fonction : **15** - Conseillers présents : **10**

Date de convocation : 06 juillet 2020

Séance du 10 juillet 2020

Sous la présidence du Maire Stéphane ERMANN.

Présents : Nathalie JAMBOIS – Jean-Claude SANDONATO-- CHRISTEN Mireille – LIMON Angélique -- CARON Julie -- ROSARIO Mike – BURGIN Joël – DEVANTAUX Didier – DELEBEQUE Morgan – MARCHAL André.

Absent : BRADLEY Nathalie excusée-- Fabrice LEROUX excusé-- THOMAS Michel excusé pouvoir ERMANN Stéphane – BERGER Jean-Bernard non-excuse.

ORDRE DU JOUR

DCM 2020/IV/1 Présentation et vote du budget 2020

DCM 2020/IV/2 Contrat saisonnier

DCM 2020/IV/3 représentants au Syndicat mixte du PNRL

DCM 2020/IV/4 Adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Moselle.

DCM 2020/IV/5 Remise sur loyer

DCM 2020/IV/6 Commission environnement et développement économique.

DCM 2020/IV/1 Présentation et vote du budget 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2020 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Dépenses et recettes de FONCTIONNEMENT : 490 146.01€

Dépenses et recettes en INVESTISSEMENT : 576 835.00 €

Après avoir consulté les documents budgétaires, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

DCM 2020/IV/2 Contrat saisonnier

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment **l'article 3-2** ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publiques Territoriales et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'il s'avère indispensable de recruter temporairement un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.
Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

DCM 2020/IV/3 représentants au Syndicat mixte du PNRL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir deux représentants, un titulaire et un suppléant, pour représenter la commune au sein du Parc Naturel Régional de Lorraine

Deux conseillers sont volontaires, Mme JAMBOIS Nathalie sera titulaire et Mr DEVANTAUX Didier sera suppléant.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DCM 2020/IV/4 Adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Moselle.

Le maire expose, en tant qu'adhérent de Matec la commune peut adhérer gratuitement au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Moselle (CAUE)

Le CAUE est une association à disposition des collectivités qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement dans le but de promouvoir la qualité des réalisations et valoriser le cadre de vie.

Il fournit les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers du site concerné par l'aménagement. Par ses conseils il permet d'assurer la qualité architecturale et environnementale des constructions, sans se charger de la maîtrise d'œuvre.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Moselle.

DCM 2020/IV/5 Remise sur loyer

Le maire informe que Mme Wermelinger locataire de la commune habitant 1 place Général de Gaulle a reçu une facture d'eau élevée, suite à une fuite sur le ballon d'eau chaude. Fuite non réparée dans un délai raisonnable par l'entreprise mandatée par la commune.

Après délibération l'ensemble du conseil municipal décide, à l'unanimité, de déduire 200 € du montant du loyer d'août 2020.

DCM 2020/IV/6 Commission environnement et développement économique.

Création d'une commission en charge des affaires liées à l'environnement et au développement économique, participeront à cette commission :

CARON Julie, JAMBOIS Nathalie, LIMON Angélique et BURGUN Joël.

Divers

La commune est reconnue en catastrophe naturelle sécheresse, le décret est paru au journal officiel, un délai de 10 jours maximum est prescrit pour faire la déclaration à son assurance.

Mme JAMBOIS Nathalie fait le point sur le sentier d'interprétation du vieux canal qui devrait être terminé courant octobre. Elle indique qu'elle s'est procurée des silhouettes « gendarme » auprès de la mairie d'Imling, qu'elle remercie, pour les installer sur la commune pendant plusieurs jours, afin de tester l'efficacité de ce genre d'outil. Elle indique que la commission tourisme travaille sur un projet de gîte aux étangs et sur un parcours de santé.

Mr SANDONATO fait un compte rendu de la réunion de la commission communication, il précise que toutes les informations concernant la commune doivent lui être transmises.